

SALARIE/APPRENTI



Livret d'accueil

LA DIRECTION AINSI QUE TOUTE L'EQUIPE
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE





Sommaire

- 01** Notre histoire
- 02** Notre équipe
- 03** Informations pratiques
- 04** Avantages sociaux
- 05** En tant que salarié / apprenti

Mot d'accueil

Texte



Notre histoire

Texte

Notre équipe

Texte

Texte

Informations pratiques

Convention collective

L'entreprise relève de la convention collective des hôtels, cafés, restaurants de 1979 (indiquer le lieu où peut être consultée la convention collective dans l'entreprise).

Les transports pour accéder à l'établissement



Les horaires d'ouverture au public

Lundi :
Mardi :
Mercredi :
Jeudi :
Vendredi :
Samedi :
Dimanche :

Les horaires de travail

Vous devez indiquer quotidiennement vos horaires d'arrivée, de pause et de départ sur votre fiche de planning.

Le vestiaire

Un vestiaire est mis à disposition du personnel. Merci de garder les lieux propres.

Hygiène corporelle

L'hygiène au travail est l'affaire de tous, notamment l'hygiène corporelle qui est indispensable. Elle contribue au bien-être et au confort de chacun.

Téléphone portable et objets connectés

L'usage du téléphone personnel, d'oreillette, de montre connectée est strictement interdit pendant les heures de travail.

Vidéosurveillance

Des caméras de surveillance sont installées dans l'établissement, ceci par mesure de sécurité, pour éviter tout risque d'agression du personnel ou effraction.

Pause cigarette en-dehors du temps de pause officiel

Celle-ci est possible sous réserve de l'accord de votre direction.

Les avantages sociaux



Mutuelle et Prévoyance

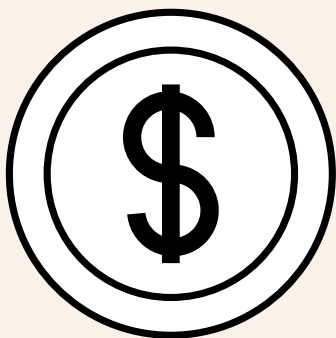
Le bénéfice d'un régime de frais de santé (mutuelle-prévoyance) en faveur de tous des salariés du secteur, y compris les salariés sous contrat en alternance qui permet la prise en charge des soins médicaux notamment liés à la médecine douce ou de prévention.



Comité d'entreprise UMIH

Des avantages immédiats et sans contrainte :

- Réductions exclusives chez plus de 120 grandes enseignes
- Gratuit pour les salariés d'un établissement adhérent à l'UMIH



Grille des salaires

A cette rémunération s'ajoutent les avantages en nature (nourriture et, le cas échéant, logement) sous réserve de respecter les conditions fixées par la réglementation.

En tant que salarié / apprenti

Dès votre arrivée, vous aurez une formation à suivre sur l'hygiène et la sécurité.

Nous attendons de vous une tenue irréprochable, d'être ponctuel/le, de respecter les consignes.

Une tenue de travail pourra vous être fournie, à vous de bien en prendre soin.

En cas d'absence ou d'arrêt maladie vous devez prévenir votre directeur le jour même et adresser votre arrêt dans les 48 heures.

Des points réguliers seront effectués tout au long de votre période d'essai.



**Si vous
rencontrez
la moindre
difficulté
dans vos
missions,
parlez-en au
plus vite
avec votre
responsable.**



Adresse

Site internet

Pages réseaux sociaux